REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE Ophéa EUROMÉTROPOLE HABITAT STRASBOURG

Membres	23
Présent(s)	19
En audio/visioconférence	0
Représenté(s)	2
Quorum	16

SÉANCE DU 23 MARS 2023

Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste Serge BONTE, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Rémy OSSWALD, Monsieur Alexandre SCHNELL, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Madame Lucette TISSERAND et Monsieur Laurent WALTER, Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel)

Présente en visio : Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur de la Proximité et de la Relation Client) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Madame Suzanne BROLLY (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Mustafa CAYLAK, Madame Catherine JAEGLE, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Madame Lucette TISSERAND), Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA)

Le Conseil d'administration,+
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère

CA/2023/009 : Délégations de signature du Directeur général

Il est décidé :

1. D’autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d’encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :

   - les engagements financiers, bons à payer, paiements,
   - les marchés (passation/exécution)
   - les autres documents et actes administratifs

   tels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

2. D’autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l’ordre du jour est adopté à l’unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
067-276700028-20230323-OPHEA_DCA23_009-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023